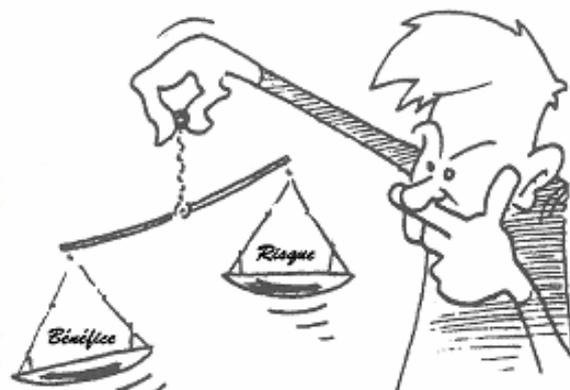


Bulletin d'Informations de Pharmacovigilance

Volume 3, Numéro 5, Mai 2006



✚ Mise au point du mois

Plantes médicinales.....
Et si on en parle au moins !

✚ Contact

Pour signaler des effets indésirables
ou pour toute demande d'information
sur les produits de santé, communiquer
avec le Centre Marocain de
Pharmacovigilance (CMPV)
Tél : 081 000 180
Fax : 037 77 71 79

✚ Bloc-notes

Société Marocaine de
Pharmacovigilance. Pour toute
demande d'adhésion ou d'information,
contactez le
037 68 64 64

Bulletin préparé par le Centre
Marocain de Pharmacovigilance
(CMPV)

Plantes médicinales..... Et si on en parle au moins !

L'usage des produits de santé naturels ou des plantes médicinales (PM) est en augmentation partout dans le monde. Au Maroc, il n'en est pas moindre. Leurs effets indésirables (EI) et leurs interactions possibles avec les médicaments, constituent un problème extrêmement complexe et la solution ne sera pas simple en absence d'une législation qui régit l'usage de ces produits.

S'informer sur les PM, c'est tout un défi. Ce défi de communication, les organismes de réglementation, les professionnels de santé, les décideurs et les chercheurs doivent le relever ensemble. Pourquoi :

- ✚ il s'agit essentiellement de plantes dites médicinales achetées en "herboristerie" avec tout ce qu'on peut poser comme questions quant au contrôle qualité de ces produits (contamination, adultération, conditions de séchage, de transport, de conservation, de stockage,....etc.);
- ✚ une même plante a plusieurs appellations : ses noms commun et botanique, sans compter ceux issus du dialectal local. Cela n'a rien d'anecdotique : la collecte des données sur les EI et des interactions s'en trouve compromise ;
- ✚ quand une déclaration d'EI est faite, il faut préciser sous quelle forme la plante a été consommée : s'agissait-il de la racine, des feuilles, des fleurs, des graines? S'agissait-il d'une décoction, d'une teinture, d'une capsule de poudre, d'un extrait, d'une infusion, d'une macération ? Quelle en était la concentration? S'agissait-il d'une seule plante ou d'une association de deux ou de plusieurs plantes ? Sans ces renseignements de base, impossible d'arriver à une conclusion fiable. De plus, cette déclaration est souvent non accompagnée du matériel végétal pour

détermination botanique exacte ; il est par conséquent pas possible de faire une imputabilité concluante ;

- ✚ les PM contiennent plusieurs ingrédients actifs différents et leurs mécanismes d'action ne sont que peu ou pas connus. Aussi, la qualité des produits préparés à partir de PM est variable. Ceux-ci peuvent présenter des EI graves voire mortels comme ils peuvent avoir un impact sur l'absorption des médicaments, leur élimination, leur métabolisme et ils peuvent en augmenter ou en inhiber les effets ;
- ✚ une sous notification accrue par les professionnels de santé des cas des EI liés à l'usage incontrôlé des PM.

Le Centre Marocain de Pharmacovigilance (CMPV) via son activité de phytovigilance, peut témoigner du danger et du risque encourus lors de l'utilisation irrationnelle des PM. Bien que les EI des PM soient encore moins déclarés que ceux des médicaments, à cause en partie de la perception générale de l'innocuité des produits de santé naturels mais essentiellement de la sensibilisation insuffisante des professionnels de santé et du public à notifier au CMPV les EI observés, ils restent dangereux avec un pourcentage de décès élevé.

PRODUITS DE SANTÉ (CMPV, 2005)	Nombre total des cas	Nombre d'EI reçus	Nombre de décès
PM	107	69	5 (7,24 %)
Autres produits de santé	2526	2181	15 (0,69 %)

Plusieurs plantes sont à l'origine de ces EI. Leur usage peut être à risque comme celui du *Papaver somniferum* L. (Khachkhach), qu'on donne à l'enfant criard pour le calmer et le faire dormir. Celui-ci peut manifester : pâleur, cyanose, convulsions, hypotonie, détresse respiratoire voire coma et décès ; de l'*Aristolochia longa* L. (Bereztem), conseillé aux cancéreux qui se retrouvent en plus de la lourdeur de leur maladie, avec des problèmes respiratoires et surtout une néphrotoxicité redoutable ; du *Peganum harmala* L. (Harmel) dont les graines sont utilisées comme abortives. Les femmes présentent après son ingestion : vomissements, asthénie, bradycardie, vertiges, obnubilation et à dose élevée : agitation, aphasie, paresthésie, anémie et parfois décès ; du *Rubia peregrina* L. (Fouwa), très utilisée pour le traitement de l'ictère et des maladies du foie et qui engendre une toxicité hépatique avec décès dans la majorité des cas ;.....et malheureusement bien d'autres exemples.

Pour bien renseigner le consommateur, il est essentiel que les professionnels de la santé soient beaucoup mieux formés au chapitre des PM, notamment en ce qui concerne les risques potentiels qu'ils présenteraient seules ou en interaction avec les médicaments. Beaucoup de patients prennent à la fois des médicaments et des PM notamment les enfants, les personnes âgées et celles qui souffrent de maladies chroniques. Les patients ignorent qu'il y a un risque et n'informent pas leur professionnel de la santé de leur consommation de ces produits naturels. Et malheureusement, leurs médecins ne font pas mieux : ils ne posent pas de questions à leurs patients et ne savent pas que les PM peuvent interagir avec les médicaments qu'ils leur prescrivent. **Ils devraient également prendre le temps de notifier les EI et les interactions qu'ils observent au CMPV pour justifier la mise en place urgente d'une législation qui contrôlera ce secteur, jusqu'à lors menaçant pour la santé de notre population.**